



Carte de séjour étudiant/aps

Par **zazie**, le **21/09/2010** à **10:45**

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine, et je suis en France depuis 2004 en tant qu'étudiante. Je suis en train de finir mon master 2. J'ai fait la demande d'une autorisation provisoire de séjour, et on m'a convoqué pour le 30 Septembre pour la retirer (date à laquelle j'aurais mon attestation de réussite).
J'ai prévu d'aller au Maroc du 24 Septembre au 13 Octobre. Or ma carte de séjour "étudiant" expire le 14 Octobre, ceci pose-t-il un problème pour mon retour? et puis-je aller retirer, dans ce cas, mon autorisation provisoire de séjour après le 30 Septembre (plus précisément après mon retour du Maroc, le 14 Octobre).

Merci pour votre retour.

Par **chris_idv**, le **22/09/2010** à **03:33**

Bonjour,

Oui vous pourrez revenir en France le 13 octobre mais comme vous n'aurez pas répondu à la convocation du 30 septembre vous n'aurez plus de titre de séjour à partir du 14 octobre ...

Essayez de faire reporter la convocation, mais vu les délais cela semble déraisonnable.

Comme c'est vous qui sollicitez l'APS, c'est à vous de vous rendre disponible pour la convocation ... même si vous devez pour cela annuler votre voyage au

Maroc.

Cordialement,